FO Agriculture

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics

A Paris, le 15 et 16 mai 2023

Compte-rendu du comité social d'administration ministériel des 15 et 16 mai 2023

Présidente de séance: Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, secrétaire générale du MASA

Participants FO : Jean-Christophe LEROY - Christine HEUZE - Stéphane TOUZET - Catherine HOBENICHE - Nicolas GILOT - Jean-Pierre NAULIN -

Madame Cécile BIGOT-DEKEYZER, nouvelle Secrétaire générale (SG) du MASA, préside ce premier CSA ministériel (instance qui remplace le CTM). En préambule, elle souligne son attachement au dialogue social et se déclare à l'écoute des représentants des personnels. Elle évoque les prochains dossiers qui appelleront à négociation dans les mois à venir, et notamment le prochain accord sur la protection sociale complémentaire (PSC). Elle annonce également deux CSA en juin, dont un dédié au "socle" et "pacte" enseignants le 1er juin prochain. Il sera suivi d'un second pour amorcer les travaux à conduire en CSA M en lien avec la feuille de route sociale.

Lecture des déclarations liminaires (DL) des différentes organisations syndicales présentes ainsi que celle commune à plusieurs organisations concernant le service du numérique (SNUM).

La déclaration liminaire de FO Agriculture

Lire également La déclaration commune concernant le service du numérique (SNUM)

RÉPONSES DE LA PRÉSIDENTE AUX DIFFÉRENTES DL:

SNUM :

La SG rendra visite au service à Paris dans le courant de cette semaine et à Auzeville (31) la semaine prochaine.

La SG se dit pleinement consciente des faits énoncés. Elle précise que ces problèmes ne sont pas spécifiques au MASA et évoque les difficultés à recruter dans le domaine du numérique, en particulier dans la fonction publique où les salaires sont peu attractifs. Elle répondra favorablement à la demande de rencontre des organisation syndicales (OS) sur ce sujet.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

Sujets DGAL :

- Abattoirs : Différents travaux sont engagés pour améliorer l'attractivité des postes et des conditions de travail;
- Police sanitaire unique (PSU) et délégation : La démarche de délégation répond à un objectif d'augmentation des contrôles. Elle est conduite en conformité avec les normes européennes qui requièrent l'accréditation COFRAC des délégataires ;
- Risques liés aux produits phytosanitaires : le ministre a lancé des travaux ambitieux pour le retrait de certaines substances, mais le sujet doit être traité au niveau européen.

Sujets DGER :

- Le "socle" enseignants s'applique à tous les enseignants, le "pacte" ne concerne que des "volontaires", la nature des engagements sera à discuter par rapport à la singularité des missions déjà existantes dans l'Enseignement Agricole ;
- 20 millions d'euros d'aides à l'agriculture ont été annoncés au Salon de l'Agriculture (SIA) en lien avec les régions. Les exploitations des lycées devraient y être éligibles ;
- L'ambition est d'améliorer les conditions salariales des contractuels sur les poste de D2 et D3 ;
- La Commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels sur budget des CFA CFPPA suit son cours ;
- Il est nécessaire d'investir dans les écoles vétérinaires ;
- Le chantier sur le bachelor (bac +3) est engagé ;
- L'évaluation du deuxième plan Enseigner à produire autrement (EAP2) est en cours d'amélioration ;
- Nos élèves de la voie professionnelle auront les mêmes droits qu'à l'EN quant aux gratifications pendant les périodes de stages (PFMP).

SUJET À L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS:

1 - Adoption du règlement intérieur du CSAM et de sa formation spécialisée

L'Administration considère le projet en cohérence avec le décret N°2020-427. 50 amendements ont été retenus sur les 89 proposés.

Quelques exemples d'amendements :

- Des experts pourront être entendus sur 1 ou plusieurs points ;

- Le droit d'amendement des représentants du personnel (RP) en séance est réintroduit ;

- Dans le cas où un titulaire quitte la séance, à défaut de suppléant disponible, il a la possibilité de laisser son pouvoir à une autre personne ...

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

✓ **Débat**

Les OS évoquent un point de désaccord concernant les moyens attribués au secrétariat de la formation spécialisée. La revendication étant de conserver l'ETP qui était attribué au secrétariat du CHSCT. La présidente estime que cela est très important mais n'a néanmoins pas sa place dans le règlement intérieur. Aussi elle propose de s'engager sur la mutualisation des moyens alloués à toutes les formations spécialisées pour une gestion par les OS représentatives. Un groupe de travail pour en étudier les modalités aura lieu le 30 mai prochain.

Vote

Les organisations syndicales (OS) ont unanimement décidé de saisir "l'offre" d'un dialogue social constructif sans pour autant donner quitus aux propositions et chiffres évoqués avant leur étude le 30 mai 2023.

Abstention unanime (15).

2 - 2 projets d'arrêtés

- Arrêté fixant la liste des formations spécialisées des CSA relevant du MASA et des établissements publics administratifs relevant de sa tutelle principale bénéficiant d'une majoration du contingent annuel d'autorisations d'absence

Cet arrêté reprend les dispositions de l'arrêté de 2015 : liste des instances qui bénéficient d'une majoration des autorisations d'absence des membres des FS.

Vote: Contre unanime

- Arrêté fixant le barème de conversion en heures du contingent annuel d'autorisation d'absence de certains membres des FS

Vote :

Abstention : Elan Commun (6)

Pour : FO, UNSA, CFDT, ADT (9)

3 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 7 juin 2022 portant institution et composition des CSA

Vote :

Contre : 6 (Elan Commun)

Pour : 2 (CFDT)

Abstention : 7 (FOA, UNSA, ADT)

4- Projet de décret n° … du 2023 modifiant le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt

1ère partie : réforme de la fonction publique (délégation à l'encadrement supérieur) : propose le contenu en matière de RH, accompagnement individualisé, constitution de viviers pour emplois fonctionnels.

2ème partie : vise à confier à la Secrétaire générale du MASA les fonctions de conseil de défense et de sécurité

Vote :

Pour 6 (CFDT, UNSA, ADT)

Abstention 9 (FOA, Elan commun)

5- Autres textes

- Projet d'arrêté du XX fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation relevant du ministre chargé de l'agriculture

- Projet d'arrêté du XX fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relevant du ministre chargé de l'agriculture / présenté par un représentant SRH et par une représentante DGER

Le décret 2022-1239 du 17 septembre 2022 modifiant les conditions de recrutement, de classement et d'avancement des agents de l'enseignement agricole public (et privé) transpose au ministère de l'agriculture le principe de masterisation des concours d'enseignants et de CPE. Il modifie également les modalités de formation initiale des agents recrutés.

Le MASA a obtenu la possibilité d'ouvrir une voie dérogatoire au niveau licence ou équivalent pour les disciplines techniques et professionnelles qui lui sont propres (dans la limite des 30 % des recrutements).

Suite à la publication des 2 arrêtés cités ci-dessus, une note de service sera publiée en juin. Elle précisera notamment les conditions d'allègement de service.

FO Agriculture a souligné que ces projets d'arrêtés comportent des avancées positives.

FO Agriculture s'était opposée à la masterisation. Pour certaines disciplines, il s'avérait en effet difficile de recruter avec un niveau master. C'est pourquoi, FO Agriculture revendiquait le recrutement au niveau licence voire BTS ou niveau professionnel.

Ces textes nous donnent le sentiment d'avoir été entendus. De plus, comme l'a toujours demandé FO Agriculture, les projets d'arrêtés prévoient la possibilité de prolonger d'une année la durée de stage pour ceux qui n'auraient pas obtenu le diplôme requis au moment du recrutement (licence ou master) ou de leur titularisation. Il est important que toute personne ayant été reçue au concours puisse avoir une "2ème chance".

Malgré cela, pour FO Agriculture, ce décret n'arrivera pas à résoudre la crise des vocations faute d'une réelle reconnaissance financière !

Par ailleurs, FO Agriculture s'interroge encore :

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

- Pour le recrutement sur niveau licence, un candidat ayant déjà un master a-t-il l'obligation de valider le master MEEF pour être titularisé ?

- Quelles sont les garanties pour que les stagiaires ne se voient pas imposés des dépassements d'horaires quand ils seront en établissements ? En effet, la semestrialisation, les heures non affectées font qu'un EDT d'enseignant est de plus en plus annualisé. Les 18h sont-elles bien un maximum sur une semaine ou sur une période ?

Réponses de l'administration :

Un stagiaire titulaire d'un master, même s'il est reçu au concours de la voie B (licence), sera affecté en EPLEFPA, avec l'accompagnement d'un conseiller pédagogique. Cela sera précisé dans la note de service.

L'obtention du master MEEF est déconnectée de l'obtention de la titularisation.

Pour ceux qui seront affectés en EPLEFPA, (les détenteurs d'un master), leur temps de service sera de 80 % en établissement et 20 % à l'ENSFEA. Pour ceux qui sont affectés à l'ENSFEA, ce temps de service sera de 50 % à l'ENSFEA et 50% en établissement.

FO Agriculture dénonce que des stagiaires sans expérience seront affectés en établissements, sans formation, dès la rentrée.

Pour le temps de service, l'administration assure qu'elle gardera un œil vigilant. Les fiches horaires seront vérifiées. Elles devront respecter le temps de service et le temps de formation. Un webinaire avec les chefs d'établissement et les D2 va être organisé pour leur expliquer et pour accompagner. La note de service précisera qu'il ne doit pas y avoir de rattrapage des heures qui seraient programmées sur les temps dédiés à l'ENSFEA.

Dans le cadre du groupe de travail annuel sur le retex formation, un bilan annuel sera fait de la mise en œuvre.

L'élaboration de la maquette de formation est encore en cours.

Vote sur le projet d'arrêté "formation initiale" :

6 Contre (Elan commun)

6 Abstentions (FO et UNSA)

3 Pour (CFDT et ADT)

Vote sur le projet d'arrêté "modalités de stage, d'évaluation et de titularisation" :

6 Contre (Elan commun)

7 Abstentions (FO, UNSA, ADT)

2 Pour (CFDT)

Mardi 16 mai 2023

SUJET À L'ORDRE DU JOUR POUR INFORMATION:

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

Les documents et supports de présentation des points suivants ont été présentés en séance sans transmission préalable.

FO Agriculture dénonce une nouvelle fois ce procédé qui ne permet pas aux représentants des personnels de préparer les questions et observations en consultant leurs mandants. Les sujets présentés sont pourtant de la première importance et méritent, non pas une simple présentation mais un dialogue construit.

FO Agriculture demande donc à ce que les points ainsi présentés ne soient pas considérés comme ayant obtenu un quitus des représentants des personnels.

1- Point d'étape sur la mise en place des centres de gestion financière (CGF)

Présentation très technique, succincte et théorique de la fusion des services concernés et de ses conséquences potentielles pour les personnels.

Plusieurs phases sont prévues : tout d'abord, l'analyse de flux pour dimensionner le CGF, voir physiquement où il sera installé et quelle sera l'organisation du travail (création d'ateliers pour tout cela). Puis une seconde phase où commence à être définies les responsabilités, les paramétrages Chorus notamment en concordance avec les process des services prescripteurs.

Puis une 3ème phase où les agents se prononceront pour savoir s'ils veulent rejoindre le CGF ou non, dialogue avec les fournisseurs, paramétrages de Chorus, élaboration de la convention de délégation de gestion entre l'ordonnateur et le comptable.

Côté ressources humaines, les réaffectations ont prétendues reposer sur le volontariat, pas de transfert de droit avec période de mise à disposition d'un an à l'issue de laquelle les agents peuvent être placés en détachement où intégrer la DGFIP.

Les 2 ministères concernés (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et MASA) se sont attachés à adopter le même cadre de traitement des agents sur le plan RH.

Les garanties indemnitaires et d'accompagnement qui ont été arrêtées de manière conjointe entre le MASA et le MTECT dans le cadre d'un **arrêté de restructuration** qui va proposer les mêmes mesures d'accompagnement aux agents : possibilité de demander la prime de restructuration de service et l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint, l'indemnité de départ volontaire le cas échéant, l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle, le complément indemnitaire d'accompagnement pour les fonctionnaires et l'accompagnement pour un projet professionnel et l'accès prioritaire aux actions de formation, et priorité de mutation.

Le MASA a organisé pour les agents concernés un accompagnement renforcé des personnels, notamment par le réseau des IGAPS, associé à une information continue des agents de services ressources Humaines au niveau local, foire aux questions (FAQ) et suivi en lien avec les organisations syndicales.

Pour les CGF à gouvernance MASA dits "verts", la Bourgogne-Franche Comté a basculé depuis le 1er avril 2023 ; celui des Pays de la Loire a basculé au 1er mai 2023 ; en Grand-Est (2 CGF, peut-être 3 à venir). Petite particularité à Metz où 1 CPCM est maintenu provisoirement en attente d'un choix de la région. Centre Val de Loire basculera au 1er avril 2024 (1 seul site), en Normandie, à priori, basculera en septembre 2024 (2 CGF à Rouen et Caen).

Pour les CGF à gouvernance MTEC, dans les Hauts de France, le CGF a démarré le 1er avril 2023 et en Ile de France, la bascule se fera au 1er juin 2023. En PACA la bascule est prévue pour septembre 2023. Les autres régions devraient basculer entre le 1er avril et le 1er juin 2024 selon les régions.

Un COPIL national se réunit au moins une fois par trimestre avec les administrations centrales MASA, MTEC et DGFIP.

Pour les organisations syndicales, les agents concernés ont, dans la réalité, subi la restructuration, plus ou moins bien accompagnés par une administration parfois dépassée.

Cet exemple illustre une nouvelle fois :

- L'accompagnement souvent insuffisant des agents par une administration incapable d'apporter des réponses aux questions pratiques des agents ;

- L'utilisation abusive du terme "volontariat" pour les agents concernés à qui aucune autre alternative, que suivre leurs missions, n'est proposée ;

- le déficit de dialogue social dans la conduite des restructurations, celui-ci se limitant le plus souvent à de simples informations !

FO Agriculture reste à l'écoute des personnels concernés et les encourage également à se rapprocher autant que de besoin des **IGAPS référents sur ce dossier, à savoir M François BONNET et Mme Huguette THIEN-AUBERT**

2- Présentations des conclusions du CGAAER sur la revue des missions des services déconcentrés

Le rapport débute sur le constat des réformes et restructurations des services de l'État et de ses opérateurs. Le CGAAER avait pour mission de faire plusieurs propositions d'évolutions. Il s'est efforcé d'y associer toutes les parties prenantes du ministère. Pour cela, il s'est appuyé sur une revue des 240 activités des différents agents dans la diversité de leurs affectations.

Les constats (largement partagés) :

Ils pointent avant tout la forte sollicitation des services territoriaux dans le cadre des récentes évolutions des politiques publiques prioritaires du MASA. En clair, 2/3 des effectifs sont affectés sur des missions régaliennes et de gestion des aides. Moins d'un ETP sur dix est affecté à l'accompagnement des transformations de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.

Ils évoquent aussi des services fragilisés et des agents qui s'interrogent : certains territoires et métiers sont peu attractifs, certaines compétences sont en passe d'être perdues (forêt ...) ou menacées par la gestion de crises ou priorités (SPAE…).

Les recommandations :

Plutôt que de grandes réformes structurelles, le CGAAER recommande la consolidation de l'organisation existante, avec certaines évolutions à arbitrer.

Il propose cependant les orientations suivantes :

- Territorialiser les politiques publiques du MASA en associant les services déconcentrés et leurs personnels.

- Responsabiliser les services déconcentrés dans la mise en œuvre des services publics en tenant compte des priorités territoriales.

- Donner de la visibilité à tous les acteurs et prioriser les actions par des feuilles de routes quinquennales en mode ascendant et descendant.

- Préciser les organisations cibles en désignant les responsabilités : DDT(M) pour les transformations territoriales et DD(ETS)PP pour les enjeux de l'alimentation.

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

Remarques de FO Agriculture :

FO Agriculture dénonce une nouvelle fois la stratégie de présentation sans diffusion préalable de ce rapport, qui avait été rendu ... avant les dernières élections présidentielles !

Dans ces conditions il nous est difficile d'apporter un positionnement construit sur des travaux de cette ampleur.

FO Agriculture apporte cependant quelques réactions à chaud :

- FO Agriculture salue le travail du CGAAER et la transparence de présentation, même si elle est en retard et en grand décalage avec les restructurations qui étaient décidées en même temps que la remise (par exemple la constitution de la police sanitaire unique (PSU) et la délégation des missions de contrôles officiels). La publication de ce rapport, dans un tel contexte, aurait-elle été malvenue et en parfait décalage ?

- FO Agriculture se retrouve dans la plupart des constats présentés même si nous avons des difficultés à trouver le lien avec les recommandations ;

- Pour FO Agriculture, donner la capacité d'initiatives locales pour réformer, même en y associant les acteurs locaux, n'est pas conforme à nos valeurs républicaines pour une égalité de traitement des citoyens. Cela ne doit pas non plus permettre de court-circuiter le dialogue social sous prétexte de groupes de travail techniques comme c'est le cas de la constitution de la PSU.

- Enfin, FO Agriculture émet une crainte, celle que des orientations, que nous ne soutenons pas, soient privilégiées.

Réponses de l'administration :

La présidente justifie le retard de présentation du rapport par les élections présidentielles et législatives, puis les élections professionnelles puis les conflits sociaux ...

Ce rapport a été commandité par le ministre précédent et sera exploité par le ministre actuel.

Concernant la référence à la PSU et la remise directe, celle-ci a été décidée sur la base d'un autre rapport bien plus ancien (remarque de FO Agriculture : la communication du rapport évoqué avait été encore plus rocambolesque que celle-ci !).

Clôture du CSA par Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Le Ministre souligne son attachement à ce ministère et à son dialogue social. Il remercie les représentants des personnels pour leurs engagements. Il faut éviter la routine du dialogue social. Il est nécessaire de trouver les bons "formats" car il y a le dialogue social "officiel" et les réunions, telles que les bilatérales entre l'administration et les organisations syndicales, qu'il faut continuer à tenir avec une réelle écoute. Le dialogue social n'est pas un élément de langage, il doit être un vrai dialogue !

Il énonce ensuite sa vision des priorités, à mener à bien, pour les personnels du MASA :

✓ Priorité 1 - Les compétences "formation initiale et continue"

Il faut accorder une place de plus en plus importante à la formation initiale et continue, notamment pour former les agriculteurs à faire face aux défis, et accompagner les transformations nécessaires notamment dans les domaines de l'agroécologie, les enjeux sociétaux, l'eau, l'adaptation aux changements climatiques, la forêt, le foncier ...

Un important renouvellement générationnel est également en cours et il faut renouveler les compétences.

Il compte sur écoles et établissements de formation rattachés au MASA pour y contribuer et concourir à la performance économique et environnementales de nos exploitations.

✓ Priorité 2 - La formation des agents (Proximité des politiques publiques vis à vis de nos concitoyens)

Nécessité d'un accompagnement des réformes, notamment en lien avec les collectivités territoriales de l'Etat afin d'établir une feuille de route pluriannuelle de mise en œuvre de la loi de la transformation de l'action publique partagée avec les préfets de régions. Les politiques publiques du MASA sont diverses et doivent s'adapter aux territoires au sein desquels elles sont mises en œuvre, ceci donne du sens à leurs actions pour les agents publics et de la compréhension de nos missions par les usagers.

Cela doit être conduit en concertation étroite avec les agents et donc leurs représentants en y associant le rapport du CGAAER. Remarque : le Ministre précisera plus tard que, même s'il accorde une place importante à ce rapport et à la concertation, il arbitrera, quoi qu'il en soit, en fonction des choix et contraintes.

Outre la concertation, il faut aussi intégrer la notion de résilience pour ne pas mettre nos équipes encore plus sous tension.

Une attention particulière est portée aux enjeux de la déconcentration lorsqu'elle permet de simplifier la tâche des services et de répondre aux préoccupations des agents, c'est le cas de la gestion des contractuels. Nous avons aussi déconcentré rapidement certaines tâches de l'enseignement agricole supérieur qui seront directement confiées aux directeurs d'école pour plus de réactivité.

✓ Priorité 3 - Conforter l'attractivité de nos métiers

Donner du sens aux métiers et renforcer les compétences.

Des travaux sont engagés dans certains secteurs comme les abattoirs (plan d'attractivité des métiers) ou la revalorisation des rémunérations des contractuels, et il y en aura d'autres, tels que par exemple, la révision de la rémunération des enseignants (pacte et socle).

Il en est de même pour l'accompagnement spécifique des agents mobilisés en situation de crise avec une concrétisation avant la fin de l'année comportant des crédits spécifiques ou complémentaires.

Il faut repenser le parcours des cadres, en le rendant plus cohérent avec le besoin de recrutement et les attentes des agents.

✓ Priorité 4 - Qualité de vie et des conditions de travail

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr

Le sens du travail et la qualité de vie au travail, égalité et diversité, formations, lutte contre les discriminations et toutes formes de violence visible ou invisible sont des sujets importants qui seront traités tout au long de l'année selon le calendrier de la feuille de route sociale du MASA.

Le plan triennal relatif au handicap est en passe d'être signé, comportant des moyens et des objectifs importants en matière de recrutement d'agents en situation de handicap et d'accompagnement à l'insertion.

Il faut aussi tirer toutes les conclusions opérationnelles du dernier baromètre social.

En conclusion, Monsieur le Ministre souligne une nouvelle fois l'importance qu'il attache au dialogue social et sa volonté d'en améliorer et d'enrichir le dispositif (Formations spécialisées, nouveau programme national de prévention ...)

S'il faut parfois accepter les désaccords, il faut avant tout avoir la volonté de trouver les moyens d'avancer et son cabinet reste à l'écoute.

Lors du tour de table, après avoir remercié Monsieur le Ministre d'avoir ainsi témoigné son attachement au dialogue social, FO Agriculture a concentré son intervention sur les éléments de sa déclaration liminaire et les sujets majeurs à traiter au plus vite.

Réponses aux questions diverses :

Seule une petite moitié des questions posées a été traitée.

Les autres questions, restées sans réponses, feront l'objet de réponses écrites qui seront adressées prochainement aux représentants des personnels (Cf : tableau des Questions/Réponses)

Secrétariat FO Agriculture
Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes
Tél. 04 73 42 16 99
E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne - 75349 PARIS SP 07
Tél. 06 11 54 05 32
E-mail jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

www.fo-agriculture.fr